

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 06 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux et le six du mois de juillet, à onze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT. En application de l'article 9 du règlement intérieur de l'instance, certains membres ont participé à la réunion en visioconférence.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS (en visioconférence), Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mme Eva GERAUD (en visioconférence).

**Participant à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.  
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

**Absent excusé :**

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 30 juin 2022.

~~~~~  
**RAPPORT N°047/BUR-07/2022**

**OBJET : Attribution du marché n°2022-06 passé selon un appel d'offres ouvert et relatif à l'acquisition de 4 CCFU sur deux années (2022 et 2023)**

Le marché n°2022-06 a pour objet l'acquisition de 4 camions citernes feux de forêts « urbains » (CCFU). Conformément au code de la commande publique, le SDIS a lancé cette procédure sous la forme d'un appel d'offres ouvert, constitué de deux lots :

- Lot 1 : Fourniture de 4 châssis ;
- Lot 2 : Fourniture de 4 équipements CCFU.

La consultation prévoyait une option consistant à pré-équiper les engins en haute pression (PSE) : pompe haute-pression, dispositif de commande, manomètre, refoulements, dévidoir supplémentaire...

Envoyée à la publication le 12 mai 2022, cette procédure est parue le 17 mai 2022 au BOAMP ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne. La date butoir de réception des offres était fixée au 13 juin 2022 à 14h00.

A l'issue de la consultation, 2 plis ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation.

La commission d'appel d'offres réunie le 6 juillet 2022 à 10h30 a agréé les 2 candidatures déposées dans les délais et a procédé à l'attribution des deux lots constitutifs du marché comme suit :

- Lot 1 : MECALOUR ;
- Lot 2 : MASSIAS.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la décision de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2022,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser l'acquisition d'une option « pompe haute pression » (PSE) pour ces matériels ;
- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice de chaque titulaire validé par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***